

REGLEMENT DU FREJUS URBAN TRAIL 2024

GENERALITES

L'événement FREJUS URBAN TRAIL qui se déroulera le dimanche 1 décembre 2024 est organisé par l'association Sportips Events avec le soutien de la Ville de Fréjus.

La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre ville et vous souhaitons de passer un agréable moment.

L'organisation (accueil, départs et arrivées, podium, village animations) se situe dans les arènes, Amphithéâtre de Fréjus.

PARCOURS

- 15 KM Course Chrono H et F (Nés en 2007 et avant) SOLO ou DUO
- 8 KM Course Chrono H et F (Nés en 2009 et avant) SOLO ou DUO
- 8 KM Rando non Chrono H et F (Nés en 2009 et avant)
- 4 KM DÉGUISE Non Chrono H et F (Nés en 2011 et avant)
- 1KM Urban Kids non chrono 2016 à 2018
- 1KM Urban Kids Chrono 2014 et 2015
- 2KM Urban Kids Chrono 2012 et 2013

PROGRAMME

Samedi 30 novembre

16h à 18h30 Retrait des dossards au magasin AUR TRI & RUN Fréjus 14h00 à 18h30

Dimanche 1 décembre

7h30 ouverture du village aux arènes Accueil Dossards

9h20 départ du Trail 15 km

9h40 départ du trail 8 km

9h45 départ de la randonnée + PMR

10h00 départ 4 km chrono et de la course déguisée non chrono

10H15 arrivée des premiers concurrents du 4 km

10h40 arrivée des premiers concurrents du 8 km

11h05 arrivée des premiers concurrents du 15 km

11h45 départ du Kid Trail 1km

11h55 départ du kid trail 2 km

12h10 remise des récompenses

RETRAIT DES DOSSARDS

Aux arènes de Fréjus

Samedi 30 novembre de 16h00 à 18h30

Dimanche 1 décembre à partir de 7h30 jusqu'à 30 mn avant le départ

INSCRIPTIONS & TARIFS

Le prix comprend : le dossard, la puce électronique, les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, la bière finisher, la dotation d'accueil et d'arrivée, les photos, le don de 1 € à une association, le don de 1 € par inscription payée au Téléthon, les récompenses podiums, la sécurisation de l'épreuve et le sourire des bénévoles !

Pour toutes les courses, l'inscription en ligne doit se faire avant le 30 novembre 2024 20h00 sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles.

Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB.

15 km Course SOLO ou DUO

50 premiers dossards 15 € 100 dossards suivants 20 € Dossards suivants 25€

8 km Course SOLO ou DUO

50 premiers dossards 10 € 100 dossards suivants 12 € Dossards suivants 15 €

8 km Rando

50 premiers dossards 10 € 100 dossards suivants 12 € Dossards suivants 15 €

4 km Déguisé Non Chrono

50 premiers dossards 10 € 100 dossards suivants 12 € Dossards suivants 15 €

Urban Kids 2 €

1 KM Urban Kids non chrono 2016 à 2018

1 KM Urban Kids Chrono 2014 et 2015

2 KM Urban Kids Chrono 2012 et 2013

Inscription sur place + 5 € sauf Urban kids

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription.

- Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;

- du Parcours Prévention Santé (PPS) - (PPS à réaliser à partir du 01/09/2024)

Votre PPS est valable 3 mois Vous devrez réaliser votre PPS à partir du : 02/09/2024

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé à partir de cette date.

Le certificat médical pour les participants français n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1er Septembre 2024.

Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS (moins de 3 mois) pour valider votre inscription.

- *Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS*

- *Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence.*

- *Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription.*

-Les participants étrangers sont tenus de fournir le PPS (pps.athle.fr)

SÉCURITÉ ET CONSIGNES À RESPECTER

Tous les participants de l'épreuve s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saurait être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée par les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

Conseils : consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues

DOSSARDS

La participation aux courses nécessite le port du dossard. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

ACCOMPAGNANTS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillement.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1/ Abandonner le montant de son inscription au profit de l'association organisatrice.

2/ Demander le remboursement de 70% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, le participant doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement sa participation.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS À L'IMAGE

Tout participant à l'événement renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence

adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Votre classement sera diffusé sur le site internet de la FFA

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à l'épreuve, implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.